

Appels à projet : une mise en concurrence du social

Lettre ouverte au Président du Conseil Départemental du Maine et Loire et aux élu(e)s du département

Par l'intermédiaire de nos organisations syndicales réunies en intersyndicale des secteurs sociaux, nous, professionnel-e-s du social vous interpellons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les élu-e-s du Conseil Départemental de Maine et Loire. Par cette lettre ouverte, nous entendons attirer votre attention sur le danger des appels à projet comme modalité de financement des structures du secteur social.

L'intersyndicale des secteurs sociaux du Maine et Loire déplore, qu'à l'image de ce qui s'est produit pour les associations assurant les missions d'accompagnement des Mineurs Isolés Etrangers, le Conseil Départemental envisage d'imposer une même formule dévastatrice pour l'évolution de la Protection de l'Enfance.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les élu-e-s, vous connaissez pourtant les dégâts que cette méthode a provoqués pour les associations et leurs salarié-e-s. Vous pouvez aussi mesurer aujourd'hui les conséquences déplorables (et parfois dramatiques) qui se révèlent auprès du public quant à la continuité du suivi des jeunes en difficultés sociales.

Monsieur le Président vous portez la responsabilité d'assurer la protection de l'Enfance dans le Maine et Loire. Vous savez qu'il est possible de compléter et d'ajuster l'offre d'accueil et d'accompagnement aux besoins des jeunes et enfants du département sans pour autant mettre en grave danger les établissements ainsi que leurs salarié-e-s.

Vous affirmez que « *les associations campent sur leurs positions...* » Pourtant, par leur participation à un travail collaboratif, elles ont jusqu'en septembre, manifesté leur disponibilité pour aboutir à une réponse globale en termes de couverture de besoins et des territoires. Vous parlez d'immobilisme de dialogue de sourds pour imposer votre choix des appels à projets. Nous considérerons que cette stratégie démantèlera la Protection de l'Enfance dans le Maine-et-Loire. Est-ce une intention de votre part ? En espérez-vous obtenir une baisse des budgets des établissements par le recours à une concurrence inconsciente entre associations ou par l'arrivée d'opérateurs extérieurs non-spécialisés ?

Le passage aux appels à projet risque de plonger de nombreuses structures en situation de précarité chronique. Le manque de visibilité à long ou moyen terme n'est pas un gage de confiance pour les associations, les établissements, leurs salarié-e-s. Au-delà de l'impact sur nos métiers c'est la qualité même des dispositifs de Protection de l'Enfance qui pourrait être remise en cause.

La politique de protection de l'enfance est de votre responsabilité. En asphyxiant les associations par la baisse des subventions et les appels à projets sur les activités existantes, vous détruisez chaque année un peu plus leur efficience, leur efficacité. Cette politique est d'autant plus incompréhensible qu'elle est improductive et sera à terme extrêmement coûteuse.

Monsieur le Président vous savez que, déjà, dans le Maine et Loire la situation est alarmante :

- ✦ Aujourd'hui, pas moins de 125 mesures d'AEMO sont en attentes d'être exécutées par manque de moyens,
- ✦ Des établissements, comme le Village Saint Exupery, placé directement sous votre autorité, vont subir des réductions budgétaires, avec un impact direct sur l'emploi.
- ✦ Vous avez supprimé 12 postes sur le service de Prévention Spécialisée qui est pourtant un maillon essentiel de la protection de l'enfance. Parallèlement à cette baisse de moyens, vous formulez par l'intermédiaire de vos techniciens, des exigences qui deviennent de moins en moins compréhensibles et peu lisibles sur le plan professionnel

La logique d'appels à projet est inadaptée à notre secteur et nos métiers. En généralisant cette modalité de financement, le Département fragilise le travail inter-partenarial. Cela se traduit déjà par de la

souffrance, de la violence ; la maltraitance est-elle loin ? Les professionnel-le-s ont le sentiment d'être réduit-e-s à de simples exécutant-e-s, les salarié-e-s se sentent disqualifié-e-s et discrédité-e-s dans leur éthique de travail.

Vous affirmez « *qu'il faut que (les) enfants aillent plutôt en familles d'accueil* » mais en quoi l'extension des familles d'accueil répond-t-elle à un réel besoin si elle vient uniquement en lieu et place d'une prise en charge éducative mais ne s'inscrit plus comme un des éléments du parcours du jeune, intelligible pour lui et sa famille ?

Le secteur social n'est pas une marchandise (comme le laisse à penser le terme de "lots"). Le principe des appels à projet est totalement inadapté. C'est le sens profond et concerté de toute action sociale qui devrait primer sur un quelconque indicateur quantitatif.

Vous dites « *ne surtout pas vouloir la mort des associations* ». Sachez que l'intersyndicale des secteurs sociaux du Maine et Loire refuse et combattra avec détermination la casse de notre secteur, de nos emplois, de nos métiers et de notre éthique professionnelle !

Nous nous mobiliserons de manière unitaire pour l'intérêt de nos publics, pour l'intérêt des professionnel-le-s du social, pour l'intérêt général.

Ensemble, nous affirmons qu'il est possible de trouver une alternative à votre méthode des appels à projet.

Nous demandons au Conseil Départemental de Maine et Loire d'envoyer un signal fort à un secteur déjà en souffrance. Le Département doit cesser les appels à projet. Dès à présent, il doit négocier avec les associations et établissements l'adaptation de la Protection de l'Enfance par l'établissement de conventions pluriannuelles.



Les 22 et 23 février Session budgétaire au cours de laquelle le Conseil Départemental votera le montant de son budget.

Lundi 22 février 2016

**Appel à la grève
(ou débrayage)**

**Rassemblement à 9h 30 devant le Conseil Départemental
(place Michel Debré)**

Une assemblée générale des salarié-e-s sera réunie à 14h à la Bourse du Travail